

Extrait du protocole relatif au Traité sur l'élimination des FNI

Pour les BGM-109G :

Missile :

- (a) la cellule du missile devra être découpée longitudinalement en deux morceaux;
- (b) les ailes et la queue devront être séparées de la cellule du missile en des endroits qui ne sont pas des jonctions d'assemblage; et
- (c) les sections avant, moins le système de la tête nucléaire et les éléments de guidage, devront être écrasées ou laminées.

Conteneur de lancement :

Lanceur :

- (a) le conteneur de lancement devra être écrasé, laminé, coupé en deux morceaux de tailles approximativement égales ou détruit par explosion.
- (b) le mécanisme érecteur-lanceur devra être enlevé du châssis du lanceur;
- (c) toutes les pièces du mécanisme érecteur-lanceur devront être découpées en deux morceaux de tailles approximativement égales ou détruites en des endroits qui ne sont pas des jonctions d'assemblage;
- (d) les équipements auxiliaires de lancement des missiles, y compris les extérieurs d'instrumentation, devront être enlevés du châssis du lanceur.

Pour les SSC-X-4 :

Missile :

- (a) la cellule du missile devra être découpée
- (b) les ailes et la queue devront être séparées de la cellule du missile en des endroits qui ne sont pas des jonctions d'assemblage; et
- (c) la partie haute, moins la partie écrasée ou laminée,

Conteneur de lancement :

Lanceur :

(a)

Grâce à son long temps de vol et à son transporteur rappelable relativement lent, le missile de croisière air-sol constitue l'un des éléments les plus stabilisateurs des forces de dissuasion nucléaire. Cependant, nous croyons que lui aussi devrait être assujéti aux mesures de contrôle des armements.

Le Très honorable Joe Clark
 Secrétaire d'État aux
 Affaires extérieures,
 s'adressant à la
 Chambre des communes,
 le 6 mars 1987